



Levée de l'avis d'ébullition de l'eau

Les analyses effectuées démontrent que l'eau répond à toutes les normes de qualité en vigueur et qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau du robinet.

Malgré toutes les précautions prises par la Ville, il est possible que votre eau soit colorée. Si cela se produit, il suffit de laisser l'eau froide couler du robinet de la baignoire, pendant environ 30 minutes, ou jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide et incolore.

Merci de votre collaboration.